



## SORTIES

- ◆ LAC DES CYGNES  
30 Avril 2015 - 42€
- ◆ PARC NATUREL BOUCLES  
21 Mai 2015 - 31€
- ◆ BAIE DE SOMME  
19 Juin 2015 - 50€
- ◆ CROISIÈRE DÎNER PARIS  
17 Septembre 2015 - 82€
- ◆ FRANCE MINIATURE  
1<sup>er</sup> Octobre 2015 - 22€
- ◆ ABBAYE DE MONCEL  
5 Novembre 2015 - 30€

## VOYAGES

- ◆ CROATIE  
Du 6 au 13 Juin 2015 - 975€ \*  
Attention : supplément chambre individuelle 135€
- ◆ MINI SÉJOUR AU PUY DU FOU  
Septembre 2015  
\*sous réserve des taxes aéroport, hôtellerie, carburant...

## SPORT

- ◆ CYCLE MULTI-ACTIVITÉS  
14h30-15h45 Tous les mardis au stade infroit  
\* hors vacances scolaires toute l'année
- ◆ ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES  
10h-11h15 Tous les matins au gymnase COSEC  
\* uniquement pendant les vacances scolaires

Plus d'infos auprès du service des sports :  
01 43 84 84 51

2015  
2015  
2015  
2015  
2015

## ANIMATIONS PMR

Pour les personnes à mobilité réduite

2<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> MARDIS DU MOIS

- ◆ Le 10 et 24 FÉVRIER
- ◆ Le 10 et 24 MARS
- ◆ Le 7 et 21 AVRIL
- ◆ Le 12 et 26 MAI
- ◆ Le 9 JUIN
- ◆ Le 8 et 22 SEPTEMBRE
- ◆ Le 6 et 20 OCTOBRE
- ◆ Le 10 NOVEMBRE
- ◆ Le 8 DÉCEMBRE

## ÉVÉNEMENTS

- ◆ DISTRIBUTION  
Des chèques et des aides au chauffage  
avril/mai 2015  
\* uniquement aux retraités non-imposables sur le revenu
- ◆ CONFÉRENCE POUR LES SENIORS  
Le 11 Novembre 2015
- ◆ COLIS DE NOËL  
Décembre 2015

## BANQUETS/THÉ DANSANT

- ◆ THÉ DANSANT  
Le 27 et 28 Juin 2015
- ◆ BANQUETS DES RETRAITÉS  
Le 12/13 et 14 Décembre 2015

## RÉUNION

Informations  
pour les voyages  
**le 9 mars 2015**  
10h - salle des tilleuls

Centre Administratif  
16-32 av. Paul-Vaillant-Couturier

## INSCRIPTIONS

Sorties et voyages  
**le 9 Mars 2015**  
14h - salle des tilleuls

et du **10 Mars 2015**  
au **13 Mars 2015**  
au CCAS

## INFORMATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des aides  
apportées aux retraités  
non-imposables sur le revenu :

- ◆ Chèque de la solidarité
- ◆ Aide à la période hivernale

Vous devez **impérativement** remettre  
au CCAS votre avis de non-imposition 2015  
(mention devant apparaître :  
« au vu des éléments que vous avez  
déclarés, vous n'êtes pas imposable  
à l'impôt sur le revenu ».)  
ainsi qu'un R.I.B.

**Avant le 30 Mars 2015**